



SONUCI S.A.

Société Nigérienne d'Urbanisme et de Constructions Immobilières S.A.
Société Anonyme au capital de 115 000 000 F CFA - .RCCM NI-NIM-2004-B-230 - NIF1238/R
Tél. : 20 72 25 12 - Fax : 20 72 36 25 - BP : 532 Niamey-Nige - Site web : www.sonuci-sa.com

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION (PARCELLES M.I.)

Lotissement : **SONUCI 1 MARADI**

Souscription N° _____ (à remplir par SONUCI S.A.)

Usage : _____

- La présente demande devra être entièrement remplie.
- Toute fausse déclaration, toute demande incomplète ou à laquelle ne seront pas jointes toutes les pièces justificatives demandées entraînera l'annulation du dossier.
- **Le formulaire est reçu sans engagement de la part de SONUCI S.A.**

I. IDENTIFICATION (renseignements obligatoires)

SOUSCRIPTEUR : Nom, Prénom : _____

Date et Lieu de Naissance : _____ Nationalité _____

Numéro CNI, PC ou Passeport : _____

Lieu de résidence : _____ Téléphone mobile : _____

Employeur : _____

Fonction : _____ Type de contrat _____

MANDATAIRE : Nom, Prénom : _____

Date et Lieu de Naissance : _____

Lieu de résidence : _____ Téléphone mobile _____

II. SITUATION FINANCIERE (facultatif)

Nom de votre banque : _____ N° de Cpte _____

Revenu mensuel : _____ Autres revenus _____

III. PARCELLE(S) DEMANDEE(S)

Superficies disponibles : + de 300 m² / 400 m² et + / 500 m² et + / 600 m² et +

Sollicite une parcelle de :

Parcelle de 200 m² (3 125 le m² TTC)

Parcelle de 300 m² (3 125 le m² TTC)

Parcelle de 400 m² (3 125 le m² TTC)

Parcelle de 500 m² (3 125 le m² TTC)

Parcelle de 600 m² (3 125 le m² TTC)

Superficie demandée : _____ (environ)

IV. MODE DE PAIEMENT

Comptant :

A tempérament :

Crédit bancaire :

(voir documents à fournir)

Conditions générales :

- verser la totalité du montant TTC dû en un paiement unique, à la souscription ;
- verser le premier acompte TTC d'au moins 10 % à la souscription en cas de paiement à tempérament ;
- verser 25 % du montant TTC de la parcelle pour avoir droit à une attribution ;
- payer le solde TTC dû selon l'échéancier de douze (12) mois établi par la promesse de vente ;
- accepter le retrait de la parcelle huit (8) jours après une mise en demeure par un simple commandement de payer ou une sommation restée infructueuse en cas de non-paiement d'une échéance, sans préjudice d'aucun recours ;
- verser vingt cinq mille (25 000) au titre des frais d'acte de cession ;
- accepter qu'en cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué avant la fin de l'opération et une pénalité de 15% sera prélevée sur le montant principal de la parcelle ou de la provision constituée en cas de non attribution.

Lu et approuvé par le demandeur

Date : _____

Zone réservée à SONUCI S.A.

Parcelle : _____

Ilot : _____

Superficie : _____ m²

Prix de vente TTC du m² : _____ F CFA

Prix de vente TTC de la parcelle : _____ F CFA

Remise : _____ F CFA

Prix de vente TTC de la parcelle : _____ F CFA

Acompte de 25% du prix de vente TTC : _____ F CFA

Montant total TTC versé à la date du : _____ F CFA

Reste à payer TTC : _____ F CFA

Echéancier retenu : _____

Mensualité TTC : _____ F CFA

Le Directeur commercial

Date : _____

Approuvé par le Directeur Général

Date : _____

N.B. : le prix de vente de la parcelle est fonction de sa superficie, de sa position dans le lotissement et de son usage.

Pièces à Joindre :

- Photocopies des pièces d'identité du demandeur et du mandataire (Passeport ou Carte Nationale d'Identité) ;
- Photocopie de la quittance de versement de 5 000 F CFA correspondant aux frais d'étude de dossier ;
- Fournir les copies des différents versements.